



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2003-MC-3619

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 550846

DOSSIER N° : 20774

Objet : Sigma Ventures Inc.
Demande de visa de modification

Vu la demande présentée le 4 décembre 2003;

vu les articles 14 et 27 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (la « Loi »);

vu le règlement « Instruction générale Q-28, Exigences générales relatives au prospectus »;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour la modification n° 2 du 4 décembre 2003 du prospectus définitif du 19 août 2003 concernant le placement d'actions ordinaires.

Cette modification est faite à la suite du report de la date de souscription minimale du placement au plus tard le 19 décembre 2003.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2003.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) Eve Poirier
Eve Poirier

EB/pg